



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 2 février 2017

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie par télé-conférence le 2 février 2017 en présence de :

- M. Olivier MAQUAIRE, membre associé suppléant, en l'absence de Mme Sophie CHAUSSI, membre associé titulaire
- M. Benoît LAIGNEL, membre associé titulaire
- M. Michel VUILLOT, membre permanent titulaire

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 8 juillet 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, de déléguer à :

- M. Michel VUILLOT, membre permanent, sa compétence à statuer sur la demande d'examen au cas par cas relative à la révision du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Aignan-sur-Ry (Seine-Maritime) ;
- Mme Corinne ETAIX, membre permanent, sa compétence à statuer sur la demande d'examen au cas par cas relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pressagny L'Orgueilleux (Eure).

Pour la mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie,

Michel VUILLOT